

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le **30 SEP. 2013**

Direction des ressources humaines

Département de la politique de rémunération,
de l'organisation du temps de travail
et de la réglementation

Bureau de l'organisation du temps de travail

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris bonne note de votre avis, transmis par lettre du 10 septembre 2013, concernant la note de gestion relative à la revalorisation de la prime de métier que vous voudrez bien trouver ci-jointe.

Je vous précise que certaines de vos remarques sont reprises dans la note de gestion qui est diffusée aux services, en particulier l'ajout de la mention des techniciens principaux dans le champ des bénéficiaires, ou le remplacement du terme « magasinier » par la mention « OPA chargés de fonctions de magasinage ». A cet égard, je confirme que ce sont bien les niveaux de contraintes des missions, « des moins techniques ou à moindres sujétions aux plus techniques et aux plus fortes sujétions », qui ont prévalu au classement A, B ou C des agents des DIR affectés sur des missions spécifiques, et non la référence à la classification ouvrière. Enfin, s'agissant des agents affectés à des tâches pouvant relever de plusieurs des classes définies, la note précise que l'affectation d'un agent en classe A, B ou C se fait en fonction de ses missions principalement exercées en temps dans l'année, à l'instar de ce que prévoit le protocole MFP.

Vous constaterez également que la rédaction du point III, lié à l'évolution de la prime de métier des OPA à l'occasion d'un changement de classification, prend en compte la possibilité de revaloriser le montant de la prime de métier en raison d'un changement de fonctions.

S'agissant de l'établissement public administratif « Voies navigables de France », je vous rappelle qu'il est seul compétent en matière de gestion financière des OPA qui lui ont été transférés. C'est la raison pour laquelle il figure parmi les destinataires pour information de cette note.



Monsieur Hubert Lebreton
Secrétaire général « CFDT »
Union Fédérale de l'Environnement,
des Territoires, des Autoroute
et de la Mer
30 passage de l'Arche
92055 La Défense Cedex

.../...